



Rattrapage « heure » en formation contrat d'alternance

Par **Lea975**, le **02/02/2023** à **08:57**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat d'apprentissage et mon centre de formation insiste pour que je rattrape des heures de formation manquée (des heures qui ont été justifiées par des arrêts maladies). Je travaille de 8h à 17h les mêmes horaires que le centre de formation. Le centre souhaite que je pose des jours de congés pour pouvoir rattraper les heures manquées. Je n'ai aucune note en retard. Ils veulent juste que je fasse acte de présence. Ont-ils le droit de me demander de poser des congés pour rattrapés des heures de formation pour uniquement acte de présence ?

Par **P.M.**, le **02/02/2023** à **12:04**

Bonjour,

Ce n'est pas vous qui décidez des dates de congés payés mais l'employeur et vous faire rattraper des heures perdues pour arrêt-maladie est une discrimination à l'état de santé...